



AVIS AUX CITOYENS CONTRÔLE ANIMAL

Le 16 mai dernier, les membres du conseil ont adopté un nouveau règlement concernant les animaux, lequel est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.ville.farnham.qc.ca

Ce règlement vous a été soumis en consultation publique à deux reprises, soit les 6 avril 2010 et 5 juillet 2010.

Lors de la même séance, un contrat a été octroyé à M. Carl Girard, le désignant à titre de contrôleur animal pour l'application de ce nouveau règlement.

M. Girard peut être rejoint du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h au 450 263-1117.

En dehors de ces périodes, tout appel relatif à une situation urgente peut être logé à la Sûreté du Québec.

Julie Laguë, OMA
Greffière adjointe

Le 25 mai 2011